



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 276-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.396

Déposée le : 09.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)
Führer-Wyss (Burgistein, PS)
Cosignataires : 21

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Le gris remplace le vert : quand les déserts de pierre recouvrent les jardinets sur rue, la biodiversité et le climat en souffrent

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de prendre des mesures concrètes pour endiguer les jardins de pierre concassée dans le canton de Berne et
2. de veiller, dans la mesure du possible, à ce que les surfaces non bâties soient végétalisées et restent perméables.

Développement :

Plutôt un « beau » jardin de pierre qu'une jungle « embroussaillée » ? Les jardins de pierre concassée sont de plus en plus populaires en Suisse, et notamment dans le canton de Berne. On peut se demander pourquoi la politique devrait se mêler de l'aménagement de jardins privés. Plusieurs raisons de taille justifient dans les faits que cette thématique suscite notre émoi.

Les jardins de pierre concassée posent problème en particulier pour la biodiversité dans les villes et les communes. Ces jardins réduisent fortement l'espace vital des plantes et des animaux et ont par ailleurs un effet dommageable sur le cycle naturel de l'eau, puisque le stockage et l'évaporation de l'eau de pluie ne sont plus possibles. Les jardins de pierre concassée stockent la chaleur – les températures peuvent y atteindre 70 °C – et chauffent ainsi le milieu environnant, ce qui cause des difficultés supplémentaires.

Autre problème : lorsque des végétaux et arbustes sont malgré tout placés dans ces déserts de pierre, il s'agit malheureusement bien souvent de néophytes, qui se répandent alors au-dehors du jardin, étouffent les plantes indigènes et ne servent pas ou guère de nourriture aux animaux autochtones.

Les déserts de pierre continuent d'envahir les jardins devant les maisons. Nous devons inverser cette tendance en adoptant des mesures efficaces. Les jardins de pierre concassée entraînent de nombreux désavantages écologiques et présentent dans la grande majorité des cas un aspect triste et monotone, et il ne fait aucun doute que de meilleures options existent.

Le canton de Soleure nous montre la voie. Le parlement cantonal veut désormais prendre des mesures contre les déserts de pierre. Le gouvernement cantonal a maintenant pour obligation de sensibiliser les propriétaires de maisons « par tous les moyens disponibles » afin de réduire au minimum le nombre de nouveaux jardins de pierre concassée. Par ailleurs, plusieurs communes prévoient d'interdire ces jardins lors de la prochaine révision de leur plan d'aménagement, notamment la commune de Langendorf à côté de Soleure, qui entend à l'avenir les proscrire complètement.

Ce type de jardin est également contesté dans les pays voisins. En Allemagne, les règlements de construction imposent la création d'espaces verts à la place de jardins de pierre concassée. Pour compenser les surfaces bâties, les surfaces non bâties doivent être végétalisées. En Allemagne, les décisions en la matière sont désormais prises au niveau des Länder. Le cas échéant, c'est la Landesnaturschutzgesetz (loi du Land sur la protection de la nature) qui interdit la mise en place de jardins gris. Étant donné l'effet délétère des jardins de pierre concassés sur la biodiversité et le climat, l'ensemble des règlements de construction des Länder exigent que les surfaces non construites soient végétalisées et restent perméables.

Une telle règle se justifie pour plusieurs raisons. Ainsi, les jardins devant les maisons et les espaces verts de petite taille revêtent une importance particulière pour la diversité des espèces et le climat, notamment dans les zones urbaines. Ils constituent des niches écologiques pour certaines espèces animales et végétales comme les insectes et les oiseaux qui sont à la recherche d'espace vital, de nourriture et de sites de nidification. Les surfaces vertes fournissent en outre de l'air propre et frais et contribuent à un microclimat sain par leur régime hygroscopique équilibré, alors que les surfaces de pierre concassée ou non se réchauffent davantage, emmagasinent et réverbèrent la chaleur et ne retiennent pas d'humidité. La prolifération des jardins de pierre concassée ou non est particulièrement problématique pour le climat en ville.

Les herbicides néfastes, toujours disponibles sans restriction pour les particuliers dans les magasins de construction et de jardinage et utilisés avec prédilection dans les jardins de pierre concassée, représentent un problème de taille auquel il faut apporter des solutions.

Il importe que les jardins de pierre concassée soient également proscrits dans le canton de Berne, car ils sont nuisibles et dénués d'utilité écologique. Il faut que la végétalisation des surfaces non bâties et leur perméabilité soient érigées en principe.

Destinataires
– Grand Conseil